

PLAN ÉDUCATION HANDBALL



FFHANDBALL

Memento à destination des clubs pour un handball scolaire



Sigles et acronymes utilisés

APQ : activité physique quotidienne
 ASC : activités sports collectifs
 ATP : activités physiques pour tous
 BEES : brevet d'État d'éducateur sportif
 BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
 CPAIEN : conseiller pédagogique auprès d'un inspecteur de l'éducation nationale
 CPC : conseiller pédagogique de circonscription
 CPD : conseiller pédagogique départemental
 CQP : certificat de qualification professionnelle
 CMN : commission mixte nationale
 CMR : commission mixte régionale
 DEJEPS : diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
 DESJEPS : diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
 DTN : direction (ou directeur, directrice) technique nationale
 EPS : éducation physique et sportive
 FFSU : Fédération française du sport universitaire
 IA-DASEN : inspecteur d'académie – directeur académique services départementaux de l'Éducation nationale
 IA-IPR : inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional
 IEN : inspecteur de l'Éducation nationale
 JOP : jeux olympiques et paralympiques
 MASA : ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire
 MENJ : ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse
 MSJOP : ministère des sports, des jeux olympiques et paralympiques
 QPV : quartier prioritaire de la ville
 SES : sections d'excellence sportive
 SOP : semaine olympique et paralympique
 SSS : sections sportives scolaires
 SUAPS : service universitaire des activités physiques et sportives
 TFP : titre à finalité professionnelle
 UGSEL : Union générale sportive de l'enseignement libre
 UNSS : Union nationale du sport scolaire
 USEP : Union sportive de l'enseignement du premier degré
 ZRR : zone de revitalisation rurale

Sommaire

Le club de handball, un véritable acteur de réussite éducative locale

1. CONNAÎTRE LE MILIEU SCOLAIRE

- Structure administrative
- Structure hiérarchique

2. FONCTIONNEMENT DU TRIPTYQUE CLUB-COLLECTIVITÉ-ÉCOLE

3. FACILITER ET DÉVELOPPER LA PRATIQUE DES HANDBALLS

Pendant le temps scolaire :

- dans le cadre de l'EPS obligatoire
- dans le cadre de l'EPS facultative ou optionnelle
- dans le cadre de dispositifs spécifiques

Pendant le temps périscolaire

4. LES HANDBALLS ADAPTÉS AUX SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

5. FOCUS SUR LES CONVENTIONS

- avec le MENJ
- avec l'UGSEL
- avec l'USEP
- avec l'UNSS
- avec le MASA
- avec la FFSU

6. CAS PRATIQUES

- Contacter le milieu scolaire
- Intervenir en milieu scolaire
- Se former pour intervenir en milieu scolaire
- Créer une section sportive



Le club de handball, un véritable acteur de réussite éducative locale

Aujourd'hui, le club ou le comité de handball ne peuvent plus se présenter dans une école en terrain conquis. Le handball, comme toutes les activités physiques proposées dans le milieu scolaire, n'est qu'un support d'éducation parmi d'autres à destination des jeunes et des enfants, visant à les aider à développer des compétences motrices, décisionnelles, méthodologiques et sociales.

Il faudra collectivement prouver que le handball, en étant présent dans chaque école, dans chaque commune, **participe à une visée sociale plus harmonieuse, au mieux vivre ensemble.**

Le handball possède de **réels atouts** : jouer pour ses partenaires et contre ses adversaires (qui sont aussi des partenaires de jeu !), c'est mettre en avant le collectif au sein duquel chaque individu aura sa carte à jouer.

Les valeurs du handball : **solidarité, responsabilité et engagement**, sont certainement ses meilleures ambassadrices. C'est une pratique sportive qui permet également, au travers du jeu, de faire naître le désir d'engagement, notamment dans un parcours de (futur) citoyen.

L'éducation est un temps qui se partage entre l'école (**temps scolaire**), les structures de loisirs proposées par la collectivité (**temps périscolaire**) et le club (**temps extrascolaire**).

Faisons le pari que faire vivre ce triptyque club-collectivité-école permettra d'ancrer solidement le handball dans la commune et qu'il pourra ainsi participer de manière effective à la **formation du citoyen éclairé, engagé et responsable.**

1. Connaître le milieu scolaire

Bon à savoir

La fin d'année scolaire est une période propice pour un club pour entrer en contact avec l'école : les enseignants et les enseignantes sont alors plus enclins à lâcher prise avec les enseignements dits fondamentaux. C'est pendant le **mois de juin** que le club et l'école peuvent construire ensemble un projet qui proposera du handball à la rentrée de septembre.

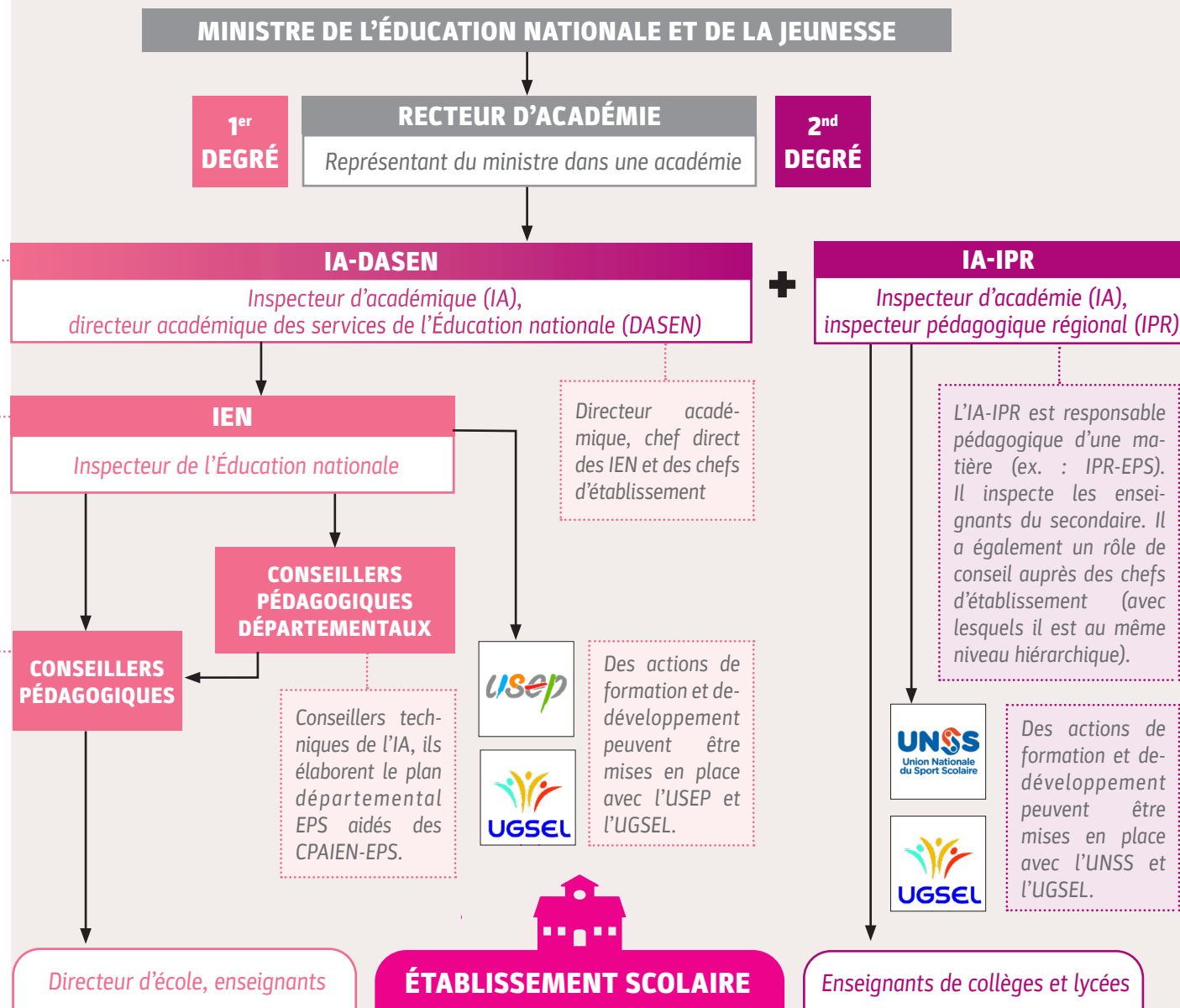
Structure administrative des établissements scolaires

VOIE HIÉRARCHIQUE	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	SECTEUR GÉOGRAPHIQUE	ÉQUIVALENCE STRUCTURE HANDBALL
Ministre	Ministère	Ministère	National	Fédération
Recteur	Académie	Académie	Régional	Ligue
Inspecteur d'Académie (IA)	Département	Région	Régional	Comité
Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN)	Circonscription Groupement de plusieurs écoles sur un secteur géographique particulier (plusieurs circonscriptions sur une ville importante, une circonscription peut correspondre à une ville, une circonscription peut couvrir plusieurs villes)	—	Communal	Club



1. Connaître le milieu scolaire

Structure hiérarchique

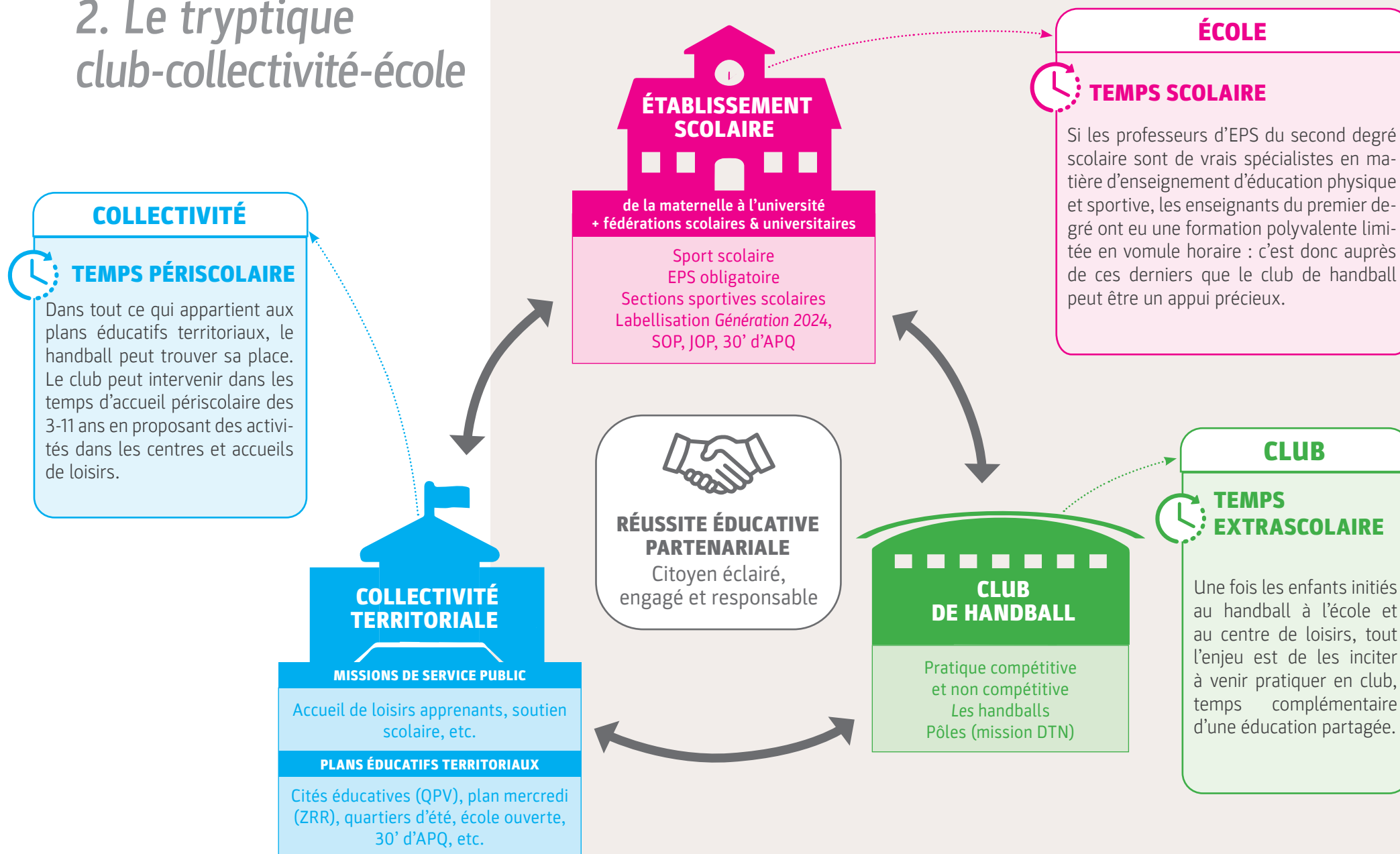


L'IA-DASEN est le responsable de la politique éducative et pédagogique de son département du 1^{er} et du 2nd degré (du CP à la 3^e). Un IEN est nommé pour le secondaire en ce qui concerne plus spécifiquement le primaire.

L'IEN représente l'IA dans une circonscription primaire, exerce une fonction d'inspection et de formation des instituteurs et des professeurs des écoles. Les projets EPS des écoles lui sont soumis via les CPAIEN-EPS, notamment les demandes d'agrément d'intervenants extérieurs. **Toute action d'un intervenant extérieur doit faire l'objet d'un agrément demandé à l'IEN.**

Ils aident sur le terrain les instituteurs et les professeurs des écoles et les incitent à appliquer le plan EPS départemental.

2. Le tryptique club-collectivité-école



3. Faciliter et développer la pratique des handballs

Les clubs voulant travailler sur le temps scolaire, notamment sur des séquences d'EPS obligatoire, ont tout intérêt à comprendre comment sont construits les **programmes scolaires** et quels objectifs ont été fixés pour chaque cycle d'enseignement.

Ces **conventions** sont des outils facilitateurs : arriver avec une proposition de projet ou de convention co-construite avec l'école partenaire permettra au club de montrer son engagement dans le développement du handball à l'école.



Pendant le temps scolaire...



➔ ...dans le cadre de l'**EPS obligatoire**



PROGRAMMES SCOLAIRES

➔ [À télécharger sur le site Eduscol](#)

Une finalité qui traverse les différents cycles d'enseignement : former un citoyen lucide, cultivé, épanoui, engagé et responsable.

Le handball est classé dans les activités du champ d'apprentissage n° 4 : conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.

Niveaux correspondant aux cycles d'EPS :

école maternelle = cycle 1

école primaire : CP, CE1, CE2 = cycle 2

école primaire-collège : CM1, CM2, 6^e = cycle 3

collège : 5^e, 4^e, 3^e = cycle 4

lycée général et technologique : 2^{de}, cycle terminal

lycée professionnel : CAP, bac professionnel



CONVENTIONS

À télécharger sur le site de la FFHandball

➔ [Convention tripartite École-Mairie-Club](#)

➔ [Convention MENJ-USEP-UNSS-FFHandball](#)

et son annexe : 30' d'activité physique quotidienne

➔ [Convention 2019-2025 MENJ-USEP-UNSS-FFHandball](#)

Convention cadre quadripartite

➔ Convention Académie de Créteil-FFHandball associée à la Ligue Île-de-France

Focus sur le convention tripartite École-Mairie-Club

Cette convention de partenariat éducatif local est disponible dans un format modifiable pour que chaque partie puisse choisir ou compléter les listes d'actions prévues. Très pragmatique, cet outil a retenu l'attention du ministère et devrait permettre à tout un chacun de rentrer en contact plus facilement et faire en sorte que les clubs de handball puissent entrer dans le milieu scolaire.

3. Faciliter et développer la pratique des handballs

Pour prolonger la pratique du handball en dehors de l'EPS obligatoire, les clubs ont tout intérêt à travailler avec les associations sportives mises en place par les fédérations sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL, FFSU).



Pendant le temps scolaire...



...dans le cadre de l'**EPS facultative ou optionnelle**



CONVENTIONS

[Convention tripartite École-Mairie-Club](#)

[voir page précédente](#)

[Convention UNSS-FFHandball](#)

3 axes de développement : accessibilité, innovation et responsabilité.

[Convention UGSEL-FFHandball](#)

Actions dans le temps scolaire et hors temps scolaire visant à :

- ▶ découvrir la pratique du handball et ses pratiques adaptées,
- ▶ proposer des rencontres et compétitions adaptées à tous,
- ▶ soutenir la formation des enseignants et celle des jeunes à travers l'arbitrage,
- ▶ mener des animations éducatives et sportives dans le cadre des événementiels, avec des initiatives spécifiques vers les élèves des premier et second degrés,
- ▶ promouvoir, auprès de leurs adhérents, la notion de partenariat entre les établissements et les structures fédérales, notamment dans le cadre d'un accompagnement sportif éducatif.

[Convention USEP-FFHandball](#)

3 objectifs principaux :

- ▶ pratiquer l'activité en tant que joueur et savoir arbitrer ;
- ▶ favoriser la « rencontre » sous toutes ses formes dans un esprit équitable et « coopératif » ;
- ▶ favoriser l'éducation au bien-être, à la santé et à la prévention des conduites à risque à l'occasion de la « rencontre ».



CIRCULAIRES

[À télécharger sur le site du MENJ](#)

Concernent les sections sportives scolaires (SSS) et les sections d'excellence sportive (SES).






3. Faciliter et développer la pratique des handballs



Pendant le temps scolaire...



➔ ...dans le cadre de **dispositifs spécifiques**

-  **Label « Génération 2024 »** avec l'USEP, l'UNSS, la FFSU et l'UGSEL
 Label pour les écoles et établissements scolaires visant à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.
-  **& Coupon « Génération 2024 »** avec l'USEP et l'UGSEL
 Le coupon permet à une école labellisée « Génération 2024 » de bénéficier d'une aide financière pour rémunérer l'intervention d'un éducateur sportif diplômé issu d'un club local.
-  **Journée nationale du sport scolaire**
 Destinée à mieux faire connaître et à promouvoir les activités des associations et des fédérations sportives scolaires auprès des élèves, des équipes éducatives, des parents d'élèves et du monde sportif local, cette journée contribue ainsi au développement du sport scolaire.
-  **Semaine olympique et paralympique (SOP)**
 Elle s'adresse aux enseignants, aux élèves et à leurs parents, de la maternelle à l'université, et mobilise également les collectivités territoriales, associations et fédérations sportives ainsi que les athlètes de haut niveau. Se déroulant sur l'ensemble du territoire français et dans le réseau des établissements français à l'étranger, la SOP permet aux jeunes de pratiquer différentes disciplines sportives, de découvrir le mouvement olympique et paralympique mais aussi de changer leur regard sur le handicap.
 Le club peut intervenir en proposant d'animer des séances handball pendant le temps scolaire à la demande des enseignants.
-  **La carte Passerelle**
 Elle a pour objectif d'éveiller les enfants, les jeunes et leurs familles à la présence de clubs sportifs près de chez eux, et de les inciter à aller tester ces sports pour découvrir celui qui leur correspond. La Carte Passerelle est un dispositif qui contribue à l'évolution des passerelles entre l'école, le collège, le lycée, l'université et le club par le biais des associations sportives de ces établissements.

3. Faciliter et développer la pratique des handballs

Le temps périscolaire est le temps passé par les enfants à l'école en dehors des cours obligatoires : accueils du matin et du soir, ainsi qu'entre 11h30 et 13h30.





Les associations sont forces de proposition pour organiser, dans l'enceinte des établissements, des activités éducatives. Le club peut être un véritable co-éducateur en apportant sa spécificité.



Pendant le temps périscolaire...



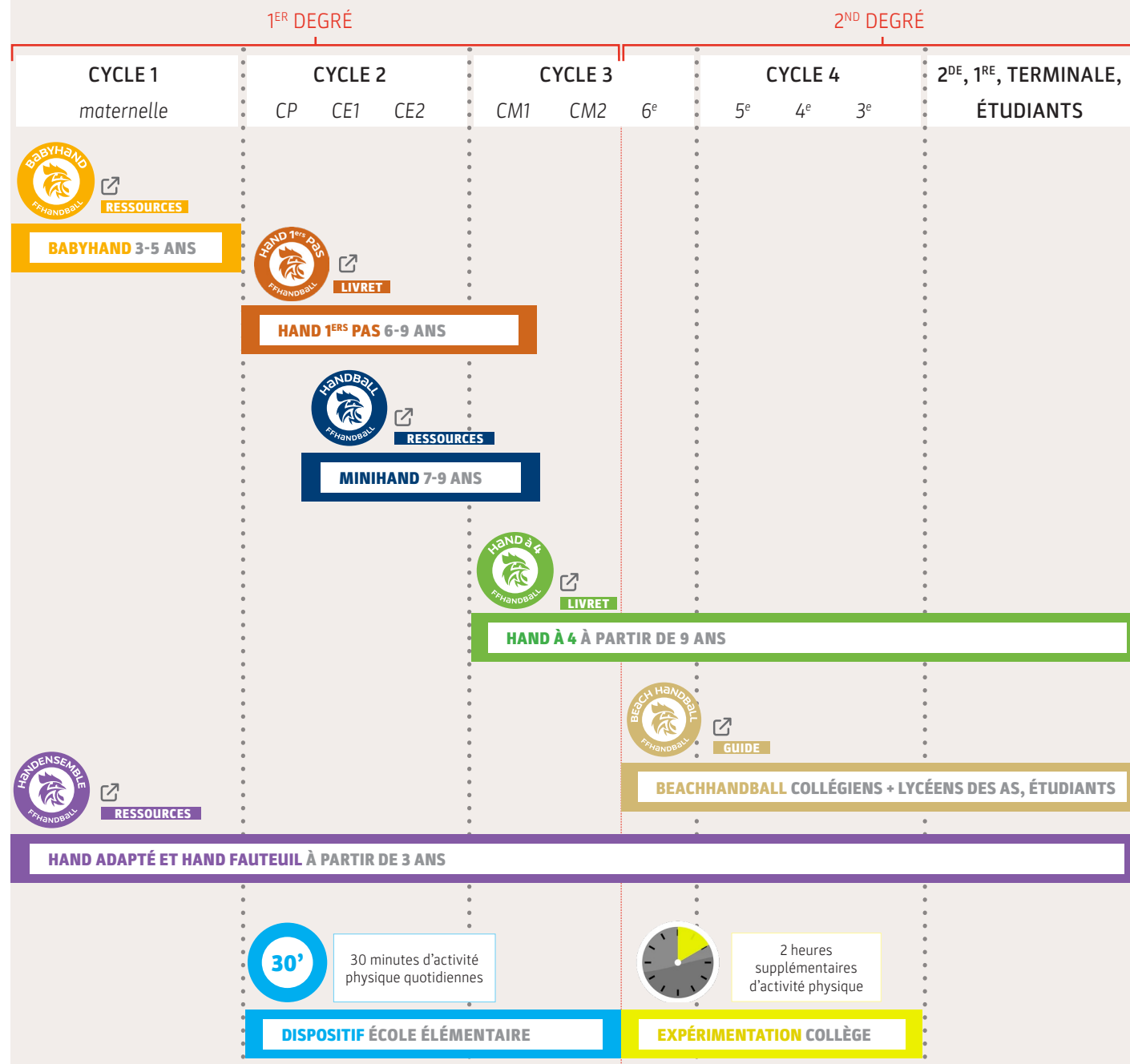
Exemples de **labels et plans d'action**

-  **Plan Mercredi** : accueil de loisirs éducatifs (3-11 ans)
 S'adresse aux collectivités qui souhaitent développer, avec l'aide des services de l'État, des CAF et des associations partenaires, des mercredis périscolaires de qualité en complémentarité avec l'école et ainsi obtenir le label qui y est associé.
-  **Les Cités éducatives** : promouvoir la continuité éducative (3-25 ans)
 L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin. L'enjeu est d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les familles, les services de l'État, les collectivités, les associations, pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire.
-  **Vacances apprenantes** : renforcement des apprentissages
 Les vacances apprenantes ont pour objectifs d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels.
-  **2 heures supplémentaires d'activité physique au collège**
 Ce dispositif est en **phase d'expérimentation** (novembre 2022). Il permet à des collégiens volontaires, éloignés de la pratique physique, de bénéficier de 2 heures supplémentaires d'activité physique par semaine. L'emploi du temps des élèves est aménagé par le chef d'établissement de façon à faciliter l'accès à la pratique. Les activités choisies sont **ludiques, innovantes et non compétitives**. Les clubs qui s'engagent dans ce dispositif dispensent l'activité au sein de l'établissement ou dans leur gymnase habituel. Ce dispositif favorise une **démarche de santé et de bien-être** en rapprochant le milieu scolaire du monde associatif. Le Hand à 4 et le Hand adapté sont les offres de pratiques retenues lors de cette phase d'expérimentation.

4. Les handballs adaptés aux scolaires et universitaires

La FFhandball propose des pratiques et aménagements de pratiques adaptés aux attentes des programmes scolaires. Ces pratiques sont différenciées selon le niveau scolaire et universitaire d'un élève ou d'un étudiant.

Le club peut également se saisir de dispositifs scolaires pour proposer du handball.



5. Focus sur les conventions



[Convention MENJ-USEP-UNSS-FFHandball](#)

et son annexe : 30' d'activité physique quotidienne

[Convention 2019-2025 MENJ-USEP-UNSS-FFHandball](#)

Convention cadre quadripartite

Dans quel cas ?

lorsqu'un club travaille avec une école, il peut s'appuyer sur les conventions territoriales et nationales entre la FFhandball et le MENJS.



FFHandball + MENJ Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse



OBJECTIFS

- Poursuivre la structuration de notre réseau collaboratif MENJ / FFHandball
- Développer une culture commune de l'activité et de son enseignement
- Co-construire des ressources didactiques, pédagogiques et matérielles
- Communiquer sur le site fédéral et Éduscol (supports pédagogiques et didactiques en direction des enseignants)



PLANS D'ACTION

- Maintenir et animer un COPIL mixte avec tous les acteurs-clés du monde scolaire et universitaire
- Mise en perspective un plan académique d'animation
- Maintenir et dynamiser le réseau national de référents territoriaux ou académiques experts en handball
- Développer une culture commune de l'activité et de son enseignement
- Co-construire des outils didactiques et pédagogiques (Hand à 4, BeachHandball)
- Diffusion du livret pédagogique babyHand
- Diffusion de la mallette pédagogique Handball 1^{ers} pas
- Intégration de ressources pédagogiques via Éduscol

5. Focus sur les conventions



[🔗 Convention UGSEL-FFHandball](#)

Dans quel cas ?

lorsqu'un club travaille avec une école, avec les établissements d'enseignement privés affiliés à l'UGSEL



FFHandball + UGSEL Union générale sportive de l'enseignement libre



OBJECTIFS

- Faire découvrir les pratiques du handball
- Proposer des rencontres et des compétitions adaptées à tous
- Soutenir la formation des enseignants et celle des jeunes à travers l'arbitrage
- Encourager les jeunes à la prise de responsabilité
- Promouvoir, auprès des adhérents, la notion de partenariat entre les établissements et les structures fédérales, notamment dans le cadre de l'accompagnement éducatif
- Contribuer à l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques 2024 pour une génération sportive, engagée et responsable



PLANS D'ACTION

- PAD (Plan d'animation départementale)
- Plaquette de communication (pour couvrir tous les champs de l'enfant scolarisé à partir de 3 ans)
- Nouveau projet d'animation inter-cycles : concept évènementiel du type Grands Stades avec toutes les offres de pratiques sur une journée
- Offres de pratiques :
 - BabyHand : formation des enseignants
 - Hand 1^{ERS} pas : formation des enseignants
 - Handensemble : continuité des actions proposées par les territoires
 - Hand à 4 : travail sur le cycle 3 ; co-animation de la formation en direction des enseignants
 - Handfit (à venir) : axe santé

5. Focus sur les conventions



[Convention MENJ-USEP-UNSS-FFHandball](#)

et son annexe : 30' d'activité physique quotidienne

[Convention 2019-2025 MENJ-USEP-UNSS-FFHandball](#)

Convention cadre quadripartite

[Convention USEP-FFHandball](#)

Dans quel cas ?

lorsqu'un club travaille avec les écoles publiques affiliées à l'USEP



FFHandball + USEP Union sportive de l'enseignement du premier degré



OBJECTIFS

- Pratiquer l'activité en tant que joueur et savoir arbitrer
- Favoriser la « rencontre handball » entre tous les enfants (égalité filles-garçons) sous toutes ses formes dans un esprit équitable et « coopétitif »
- Favoriser l'éducation au bien-être, à la santé et à la prévention des conduites à risque à l'occasion de la « rencontre » (cf. [Rebonds](#))
- Établir une réelle coopération au service de l'éducation des enfants et au bénéfice du plus grand nombre d'entre eux
- Encourager la définition d'un plan de collaboration territorial USEP-FFHandball déclinant le programme « Handballons-nous »



PLANS D'ACTION

- Cycle 1 à 3 : « Les enfants font leurs Jeux »
- Cycle 2 : travail sur le thème « des supporters » : rendre les élèves plus avertis du sens du jeu, avoir une action d'accompagnement civique et citoyenne pour encourager les sportifs...
- Cycles 2 et 3 : déployer le programme « Handballons-nous » pour proposer une action transversale avec les enseignants d'EPS (liaison CM2-6^e)
- Cycle 3 : déployer le dispositif « Montre-moi ton hand à 4 »
- Soutien à la mise en place de commissions mixtes territoriales : faciliter les relations avec les territoires
- Actions d'information, sensibilisation, éducation dans le cadre des actions de formations partenariales
- Co-construction d'outils pédagogiques (handicap, sport santé...)

5. Focus sur les conventions



[Convention MENJ-USEP-UNSS-FFHandball](#)

et son annexe : 30' d'activité physique quotidienne

[Convention 2019-2025 MENJ-USEP-UNSS-FFHandball](#)

Convention cadre quadripartite

[Convention UNSS-FFHandball](#)

Dans quel cas ?

lorsqu'un club travaille avec les collèges et lycées affiliés à l'UNSS



FFHandball + UNSS Union sportive du sport scolaire



OBJECTIFS

- Développement des 3 axes :
 - accessibilité : pratique sportive, territorialisation, plan de féminisation, participation des élèves en situation de handicap, rayonnement du handball à l'international
 - innovation : programmes d'activités liés aux besoins et aux attentes des élèves, impulser et valoriser des projets innovants, renforcer la communication, favoriser les temps d'échanges et de pilotages des projets (CMN, CMR)
 - responsabilité : formation des Jeux olympiques et lien avec la CCA, formation des enseignants, engagement dans le programme « Ethic'actions »
- Organiser les championnats de Hand à 4
- Contribuer à l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques 2024 pour une génération sportive, engagée et responsable



PLANS D'ACTION

- Encourager les conventionnements locaux (labellisation Génération 2024)
- Favoriser la mixité dans les rencontres compétitives y compris le Hand à 4 et Beach handball
 - « Montre-moi ton Hand à 4 »
- Favoriser le développement de « sport partagé » : actions en direction du public en situation de handicap et valide
- Mise en place de ressources pédagogiques
- Promotion du Hand à 4 auprès de toutes les AS (Challenge Hand à 4 des AS)

5. Focus sur les conventions



[Convention MAA-FFHandball 2019-2024](#)

Dans quel cas ?

lorsqu'un club travaille avec les Maisons familiales et rurales ou avec les lycées agricoles



FFHandball + MASA Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire



OBJECTIFS

- Favoriser toutes les initiatives qui, à partir de l'activité handball, s'inscrivent dans la mission de l'enseignement agricole de participation à l'animation et au développement des territoires
- Favoriser le développement de la pratique du handball sous toutes ses formes, pour les filles comme pour les garçons, dans le cadre des pratiques physiques et sportives au lycée
- Ouvrir la pratique du handball aux personnes en situation de handicap
- Encourager la pratique du handball dans le cadre obligatoire de l'EPS au lycée en conformité avec les programmes d'enseignement et en lien avec les projets d'EPS et d'établissement
- Favoriser l'accès aux installations sportives permettant la pratique du handball, en concertation avec les collectivités territoriales et les propriétaires
- Favoriser la participation des élèves aux rencontres sportives et aux compétitions organisées dans le cadre de l'UNSS
- Favoriser les initiatives qui s'inscrivent dans « l'accompagnement éducatif »
- Favoriser des projets structurants avec les clubs sportifs des territoires
- Favoriser l'accompagnement ou l'accueil des sportifs vers un projet de haut niveau

5. Focus sur les conventions



Dans quel cas ?

lorsqu'un club travaille avec les universités



FFHandball + FFSU Fédération française du sport universitaire



OBJECTIFS

- Favoriser le développement de la pratique du handball, du beach handball et du Hand à 4
- Favoriser le développement de l'arbitrage
- Maillage territorial entre les enseignants et les référents beach de la FFHandball



PLANS D'ACTION

- Opération nationale « Montre-moi ton Hand à 4 »
- Open national de beach handball organisé conjointement
- Championnats de France arbitrés par des arbitres étudiants, également licenciés à la FFHandball, suivi de ces arbitres
- Accompagner les équipes qualifiées aux European University Sports Associations Games de beach handball
- Open national de Hand à 4



6. Cas pratiques

Contacter le milieu scolaire

Intervenir en milieu scolaire


Se former pour intervenir en milieu scolaire

Créer une section sportive

6. CAS PRATIQUES

Contacter le milieu scolaire

* On se limitera ici aux **établissements scolaires de 1^{er} degré**, les clubs ne pouvant intervenir directement dans les collèges et lycées. Deux entrées sont cependant possibles dans le **2nd degré** : soit en proposant des formations aux professeurs d'EPS, soit en partenariat avec l'UNSS dans le cadre de co-construction de contenus (formation du joueur, arbitrage, etc.).

Quant aux **universités et grandes écoles**, leur autonomie rend l'intervention d'un club plus directe. Pour une intervention en **université**, le club prend contact avec le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) concerné ; et dans une **grande école**, avec [Planète Grandes écoles](#)  qui regroupe les AS de ces établissements.

Si un club veut...

prendre contact avec un établissement scolaire *

- ➔ **PRÉALABLE :** le projet pédagogique doit être co-construit entre l'intervenant du club et l'enseignant
- ➔ *pour intervenir dans la **commune où siège le club***
c'est le **directeur d'école** qui prend contact avec son IEN pour obtenir l'agrément sur le projet de collaboration
- ➔ *pour intervenir dans un **bassin de recrutement du club** (plusieurs écoles)*
c'est **le club** qui prend contact avec l'IEN ou le CPC, après avoir finalisé son projet et après accord, pour obtenir l'agrément sur le projet de collaboration. **Un seul dossier** et une seule demande d'agrément sont à déposer, même si le projet concerne plusieurs écoles, et même si ce projet est adapté à chaque école en fonction des besoins.

Si un comité veut...

piloter un projet avec le département

- ➔ Le **CTF coordonne le dispositif** avec un projet pédagogique identique à tous les intervenants, en vue d'obtenir un agrément collectif.
Le processus de demande de dossier est allégé car faisant partie d'une **convention Comité-Département**. La démarche administrative doit être faite en amont.
Les **chargés de développement** contactent les écoles pour proposer un cycle de handball.

6. CAS PRATIQUES

Intervenir en milieu scolaire

* Il s'agit ici du cas d'un éducateur sportif **salarié** (au sein d'une association, d'un club, d'une entreprise...).

Si l'éducateur sportif est **bénévole**, il n'est plus obligatoire mais vivement recommandé qu'il possède l'un de ces diplômes ou titres.

** Dans le cas d'un éducateur sportif **bénévole**, la carte professionnelle n'est plus exigée.

*** Par contre, l'éducateur sportif **bénévole** doit faire lui-même une demande d'agrément auprès de l'IA-DASEN de sa circonscription. L'agrément ne pourra être obtenu qu'après vérification de l'**honorabilité** de l'intervenant par l'interrogation du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJASV).

3 obligations pour l'éducateur sportif :

1. être titulaire d'un diplôme ou titre spécifique *




L'intervenant doit être titulaire de **l'un des diplômes ou titres suivants** :

- CQP Animateur de loisirs sportifs, option « jeux sportifs et d'opposition »
- BEES Handball 1^{er} ou 2^e degré
- BPJEPS APT ou ASC
- DEJEPS Handball
- DESJEPS Handball
- DEUG, DEUST, licence STAPS ou licence professionnelle du champ de l'animation sportive
- TFP 4 « Educateur de handball » dans l'une de ses 2 mentions
- TFP 5 « Entraîneur de handball »
- TFP 6 « Entraîneur de handball du secteur professionnel » dans l'une de ses 2 mentions

2. posséder sa carte professionnelle **



Le fait d'être titulaire de l'un des diplômes ou titres ci-dessus permet et oblige son titulaire à être en possession d'une **carte professionnelle** qui est à demander auprès des services de l'État via leur site : eaps.sports.gouv.fr 

3. être agréé et rédiger un projet pédagogique



L'éducateur sportif **titulaire d'une carte professionnelle** en cours de validité est **réputé agréé** pour intervenir sur le temps scolaire dans le cadre de l'activité concernée ***. Par ailleurs, l'éducateur et l'enseignant doivent rédiger conjointement un projet pédagogique qui devra ensuite être validé par le directeur de l'école.

6. CAS PRATIQUES

Se former pour intervenir en milieu scolaire

* Être stagiaire de la formation professionnelle (qu'il s'agisse d'un diplôme d'État, d'un TFP ou d'un CQP) donne, durant tout le temps de la formation, les mêmes prérogatives qu'une fois le diplôme ou le titre obtenus, sauf dans le cadre d'une formation à un diplôme universitaire.

** Il existe aussi le TFP 6, mais accessible uniquement après obtention d'un TFP 5 ou d'un DEJEPS.

*** Les DEJEPS et DESJEPS avec la mention « handball » ne sont plus proposés.

*Formations pour l'éducateur sportif, salarié ou bénévole, qui veut mettre en place des cycles de l'activité handball dans le milieu scolaire **

Les formations de la FFHandball **

- ➔ Dispensées par l'Institut territorial de la formation et de l'emploi (ITFE) de la ligue :
 - TFP 4 avec la mention « animateur des pratiques socio-éducatives et sociétales »
 - TFP 4 avec la mention « entraîneur territorial »
 - TFP 5 (*pas dispensé par toutes les ligues*)

Autres organismes formant au CQP Animateur de loisirs sportifs

- ➔ Organismes de formation non membres de la FFHandball :
 - organismes privés
 - Ufolep

Les formations dans l'enseignement supérieur

- ➔ Des établissements d'enseignement supérieur préparent notamment :
 - à la licence STAPS
 - à une licence professionnelle du champ de l'animation sportive

Les diplômes d'État spécifiques au handball ***

- ➔ Ces diplômes d'État de l'animation sportive sont dispensés par des établissements agréés par la DRAJES (ligue, organisme privé, CREPS) :
 - BPJEPS Activités sports collectifs (ASC)
 - BPJEPS Activités physiques pour tous (APT)

6. CAS PRATIQUES

Créer une section sportive

Fonctionnement des sections sportives scolaires (SSS) et des sections d'excellence sportive (SES) :
[🔗 Circulaire du 20 avril 2020](#)

[🔗 Cahier des charges des sections sportives scolaires](#)

Exemple de convention de partenariat concernant le fonctionnement d'une section sportive scolaire (Académie de Nancy-Metz) :
[🔗 Recommandations_IPR-EPS_conventions_SSS.doc](#)

Les sections sportives scolaires

- ➔ Elles contribuent à la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique même si elles ne sont pas d'excellence.
- ➔ Les sections sportives scolaires sont implantées dans les collèges et, en nombre plus restreint, dans les lycées. Elles sont ouvertes par les recteurs d'académie, au vu d'un dossier préalablement soumis à l'avis favorable du conseil d'administration de l'établissement.
- ➔ Toute ouverture de section sportive scolaire exige un partenariat avec une fédération sportive nationale ou avec ses structures déconcentrées.

Les sections d'excellence sportive

- ➔ Nouveau dispositif scolaire permettant des aménagements de scolarité qui puissent répondre aux besoins des jeunes qui visent à terme à accéder au haut niveau et incorporer un pôle Espoir ou pôle France, structures pilotées par les fédérations sportives et inscrites dans les projets de performance fédéraux (PPF).
- ➔ Les SES s'adressent donc à de jeunes sportifs déjà reconnus, repérés au niveau local ou régional, mais non encore inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau, Espoirs ou de partenaires d'entraînement.



CONTACT

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL
PÔLE ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT DES HANDBALLS
performancesociale@ffhandball.net

PARTENAIRES ÉDUCATIFS DES HANDBALLS



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*